

Province de Québec

Municipalité de
SAINT-LUDGER-DE-MILOT

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION - 2021-2022-2023
PRÉCISIONS sur la demande de révision

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Rita Ouellet CPA, directrice générale secrétaire trésorière de la susdite municipalité, que:

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot préparé par la firme d'évaluation CEVIMEC-BTF Évaluateurs agréés devant être en vigueur pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023 à mon bureau le 14 septembre 2020 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures régulières de bureau.

Conformément aux dispositions des articles 73, 74 et 75 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présente ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée avant le 1 mai 2021 (au plus tard le 30 avril 2021);
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé;

MRC DE LAC-ST-JEAN-EST
625, RUE BERGERON OUEST
ALMA (QUÉBEC) G8B 1V3

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit indiqué ci-dessus;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 59-97 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et applicable à l'unité de l'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Ludger-de-Milot, ce 19^{ième} jour de janvier deux mille vingt et un.

Signée :



Directrice générale secrétaire trésorière